

LE CSE : *comprendre son rôle, ses missions et son fonctionnement*

À VOS CÔTÉS POUR DÉFENDRE VOS DROITS ET CONSTRUIRE L'AVENIR

Le Comité Social et Économique (CSE) représente les salariés auprès de la Direction.
Il est consulté sur toutes les décisions importantes qui concernent la vie de l'entreprise.

1. LE FONCTIONNEMENT D'UN CSE

1 FRÉQUENCE ET CONVOCATION DES RÉUNIONS



- Réunions régulières
- Convocation par l'employeur
- Délai minimum : 3 jours avant
- Envoi des membres et suppléants
- Ordre du jour transmis à l'avance

2 ÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DU JOUR



- Établi conjointement par l'employeur et le secrétaire du CSE
- Thèmes : Eco. / Soc. / Conditions de travail, Santé, Sécurité, Environnement
- Communication anticipée pour préparation des élus

3 COMPTE RENDU DES RÉUNIONS



- Rédigé et diffusé aux membres et suppléants
- Points discutés, décisions prises, votes et suites à donner
- Conservation au minimum 5 ans (et 1 an au minimum sur support électronique)

4 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX DÉCISIONS



- Accès aux documents nécessaires pour préparer les réunions
- Informations économiques, sociales et environnementales
- Mise à disposition avant réunion
- Droit d'expertise sur certains sujets
- Vote des élus lorsque la loi le prévoit

2. LES MISSIONS DU CSE : DES SUJETS QUI VOUS CONCERNENT AU QUOTIDIEN



3. UN ÉLU C'EST...

- ÉCOUTER les salariés et porter leurs préoccupations
- REPRÉSENTER les salariés auprès de la Direction
- ANALYSER les informations et les dossiers
- PROPOSER des solutions et des améliorations
- NÉGOCIER et défendre l'intérêt collectif
- INFORMER de manière claire et transparente
- ACCOMPAGNER et soutenir les salariés

*Un salarié
à votre écoute, à votre disposition,
pour vous défendre chaque jour.*

4. ÊTRE ÉLU CSE, ÇA S'APPREND !

- ✓ Formation économique (obligatoire)
- ✓ Formation SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail)
- ✓ Formation juridique
- ✓ Formations complémentaires selon les besoins

Se former, c'est être plus efficace au service des salariés !

5. VOTE ÉLECTRONIQUE



- ✓ SIMPLE : Un vote en quelques clics
- ✓ RAPIDE : Ouvert 24h/24 pendant toute la durée du scrutin
- ✓ SÉCURISÉ : Vos données sont protégées

VOS 2 SCRUTINS : TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

- 1 Votez pour vos CANDIDATS TITULAIRES
 - 2 Votez pour vos CANDIDATS SUPPLÉANTS (obligatoire)
 - 3 Validez votre vote UNIQUEMENT APRÈS validation du suppléant
- Votre vote n'est pris en compte qu'après validation du second scrutin.

VOS CONTACTS CFTC ZÉOP

Marie-Claude GUILLAUME	06 92 62 37 48
Chantal SAFI	06 92 49 54 17
Fabrice BAILLIF	06 92 25 98 94
Christophe SAHUC	06 92 74 64 24

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le CSE n'est pas seulement chargé des Activités Sociales et Culturelles. Il intervient chaque jour sur votre emploi, vos salaires, votre santé, vos conditions de travail, vos droits et l'avenir de l'entreprise.

“ ON NE DEVIENT PAS ÉLU DU CSE DU JOUR AU LENDEMAIN. ON APPREND, ON SE FORME ET ON AGIT SUR LE TERRAIN, AU SERVICE DE TOUTES LES SALARIÉS.

*Non tien bo ansanm',
po nout l'avenir !*



POURQUOI VOTER ?

Parce que vos élus vous représenteront pendant 4 ans et défendront vos intérêts dans toutes les décisions importantes qui vous concernent.